

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-06

**AMENAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU
TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE
AVENANTS ET MARCHE COMPLEMENTAIRE
AUX MARCHES DE TRAVAUX
AVENANT N ° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

—
I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à St Nicolas de la Grave, l'Assemblée Départementale en sa séance du 12 février 2003, a approuvé son schéma directeur d'aménagement .

Par délibération du 10 février 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé le programme définitif de cette opération, décliné en 2 phases, et arrêté le montant des travaux à 1 328 676 € H.T.

Par délibérations successives, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne (phase 1 et 2), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 1 547 674,00 € H.T :

Montant global des marchés de la phase 1 : 981 791,36 € H.T

Montant global des marches de la phase 2 : 565 882,84 € H.T

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver cinq avenants ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la Base de Loisirs dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 30 septembre 2005.

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre confié à l'agence VERSO.

III – PRESENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHE COMPLEMENTAIRE

LES AVENANTS

La finalisation de la phase 2 de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

Les travaux en plus-value concernent les adaptations nécessaires à réaliser sur les niveaux des sols existants et les nouveaux accès extérieurs créés (rez de chaussée et étage), ainsi que les modifications des descentes d'eaux pluviales, suite aux modifications des toitures. Enfin, à la demande du bureau de contrôle dans le cadre de la réglementation d'accessibilité, les niveaux des entrées ont dû être aménagés.

LOT N° 4 : SERRURERIE

Les travaux en plus-values concernent la structure extérieure métallique, qui a été désolidarisée du bâtiment existant, à la demande du bureau de contrôle, alors qu'initialement cet élément était lié au bâti.

LOT N° 5 : MENUISERIES BOIS

Les travaux en moins-values concernent la suppression d'équipements prévus initialement (cloison mobile, aménagements divers) et la prise en compte d'adaptations permettant de mieux répondre aux exigences des utilisateurs (placards de rangements, caillebotis bois au droit des accès).

LOT N° 6 : PLATRIERIE CLOISONS ISOLATION

Les travaux en plus value sont engendrés par des compléments nécessaires aux démolitions, aux fins d'une meilleure prise en compte des parties existantes.

LOT N° 7 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE

Les travaux en plus value concernent le remplacement d'une chaudière vétuste alimentant le bâtiment existant, tombée en panne.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 6 980,79 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	montant de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total
1	Gros oeuvre	S.T.G.B (82)	104 429,40 €	4 657,80 €	109 087,20 €
2	Charpente bois – couverture zing	FICHE (82)	62 227,89 €		62 227,89 €
3	Étanchéité toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	3 452,15 €		3 452,15 €
4	Serrurerie	SAHUGUEDE (82)	49 546,00 €	2 477,00 €	52 023,00 €
5	Menuiserie Bois	EBENISTERIE DE LA GRAVE (82)	112 572,65 €	-12 463,00 €	100 109,65 €
6	Plâtrerie cloisons isolation	R.C 82	31 502,51 €	3 180,00 €	34 682,51 €
7	Plomberie sanitaire chauffage	FICHE (82)	99 381,61 €	9 128,99 €	108 510,60 €
8	Électricité courant faibles	CORRECH (82)	42 909,83 €		42 909,83 €
9	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	30 820,48 €		30 820,48 €
10	Peintures	PINTO (82)	29 040,32 €		29 040,32 €
TOTAL H.T			565 882,84 €	6 980,79 €	572 863,63 €

LE MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le marché complémentaire porte sur des travaux supplémentaires relatifs au lot électricité/courants faibles. Ils relèvent, non seulement d'une demande du bureau de contrôle, relative aux exigences de sécurité, mais aussi de la demande formulée par les utilisateurs pour une meilleure gestion de ces installations.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 juillet 2009, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant total de 6 980,79 € HT, ainsi que sur la conclusion du marché complémentaire attribué à l'entreprise CORRECH pour un montant de 8 444,74 € HT.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 2, initialement arrêté à 565 882,84 € HT est réactualisé à hauteur 581 308,37 € HT.

IV – PRESENTATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

a) Contenu

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation du montant des travaux. Ceux-ci initialement arrêtés à hauteur de 1 328 676,00. € H.T ont été réactualisés à hauteur de 1 550 882,00 € H.T compte tenu de travaux complémentaires réalisés, à savoir :

- intégration des énergies renouvelables par la mise en place d'une installation solaire de production d'eau chaude sanitaire,
- utilisation de matériaux naturels et recyclables, tels que le bois ou le zinc, qui s'intègrent plus harmonieusement dans cet environnement composé d'un plan d'eau et d'une flore et d'une faune préservées (réserve ornithologique),
- mise aux normes du bâtiment d'hébergement réhabilité, par la suppression de sa couverture en plaques EVERIT amiantées et remplacée par des plaques en zinc, ainsi que la mise en oeuvre d'une isolation extérieure, recouverte d'un complexe bardage bois.

b) modalités de calcul

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 avril 2008, s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté .

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'oeuvre initialement arrêtée à 143 497,01 € H.T, est réactualisée à hauteur de 164 384,37 € H.T, soit 196 603,71 € T.T.C, ce qui représente une augmentation de 14,56 % .

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre est majoré de 20 887,36 € H.T, selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1 HT</i>	<i>TOTAL HT</i>
Agence VERSO	143 497,01 €	20 887,36 €	164 384,37 €

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 12 février 2003 approuvant le schéma directeur d'aménagement de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint Nicolas de la Grave, selon un programme qui sera décliné en 2 phases,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 avril 2008 et 6 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 6 980,79 € HT selon les conditions suivantes :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	montant de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total
1	Gros oeuvre	S.T.G.B (82)	104 429,40 €	4 657,80 €	109 087,20 €
2	Charpente bois – couverture zing	FICHE (82)	62 227,89 €		62 227,89 €
3	Etanchéité toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	3 452,15 €		3 452,15 €
4	Serrurerie	SAHUGUEDE (82)	49 546,00 €	2 477,00 €	52 023,00 €
5	Menuiserie Bois	EBENISTERIE DE LA GRAVE (82)	112 572,65 €	-12 463,00 €	100 109,65 €
6	Plâtrerie cloisons isolation	R.C 82	31 502,51 €	3 180,00 €	34 682,51 €
7	Plomberie sanitaire chauffage	FICHE (82)	99 381,61 €	9 128,99 €	108 510,60 €
8	Électricité courant faibles	CORRECH (82)	42 909,83 €		42 909,83 €
9	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	30 820,48 €		30 820,48 €

LOT	Nature des travaux	Attributaire	montant de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total
10	Peintures	PINTO (82)	29 040,32 €		29 040,32 €
TOTAL H.T			565 882,84 €	6 980,79 €	572 863,63 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché complémentaire attribué à l'entreprise CORRECH, pour un montant de 8 444,74 € HT et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre suivant conclu sur la base d'une plus value de 20 887, 36 € HT, arrêtant le montant du marché à 164 384, 37 € HT :

MAITRE D'OEUVRE	MONTANT H.T	AVENANT N°1 HT	TOTAL HT
Agence VERSO	143 497,01 €	20 887,36 €	164 384,37 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,